

DÉPARTEMENT DE SAÔNE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil d'administration

SÉANCE DU 21 FEVRIER 2023

DÉLIBÉRATION N°CA2023-03-CCAS

Convocation du 14 Février 2023
Nombre de membres en exercice : 10
Quorum : 6
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votants : 7

Thème : SOCIAL
Objet : règlement d'interventions du CCAS pour 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-et-un du mois de février le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. FOURRIER thomas, adjoint au maire chargé des Affaires Sociales, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Étaient présents M. FOURRIER, Mme GILLOT, Mme PERRIN, , Mme METERY Mme CHAVOT, M. DEVAUX

Étaient excusés M. LAGRANGE, Mme DOUHARD, Mme SEVIN M. BARREAU ayant donné pouvoir à M. FOURRIER

Secrétaire de séance M. DEVAUX

Rapport présenté par Mr.FOURRIER

Conformément aux décrets n°95.562 du 6 mai 1995 et n°2000.6 du 4 janvier 2000, le Centre Communal d'Action Sociale met en place un dispositif d'aide sociale facultative en direction de la population touchée par la précarité et en risque d'exclusion sociale.

L'aide sociale facultative présente un caractère subsidiaire et intervient quand les dispositifs de droit commun ou d'aide légale ont été sollicités.

Ce règlement doit servir de base juridique aux décisions individuelles qui pourront être prises en la matière.

Sur proposition du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité,

ADOpte le présent règlement d'intervention annexé du CCAS pour l'année 2023 qui précise les règles selon lesquelles ces prestations pourront être accordées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

L'adjoint chargé des Affaires Sociales

Le secrétaire de séance,

Vice-Président du CCAS

Thomas FOURRIER



Marc DEVAUX

Transmis à la Sous-Préfecture le 3 mars 2023

Publié sur le site internet de la commune le 6 mars 2023